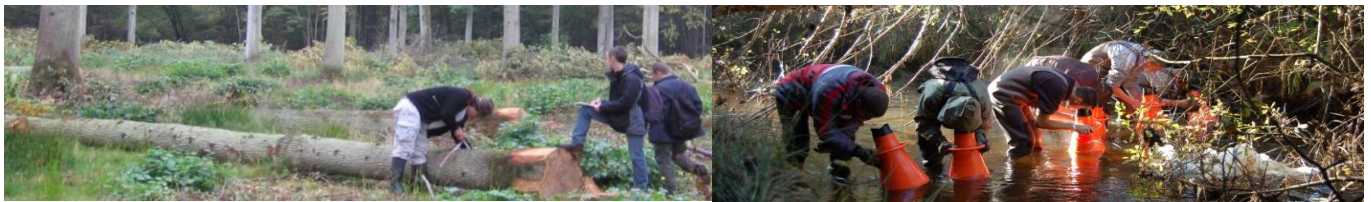


**COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 16 novembre 2018**



Le Conseil d'Administration de l'E.P.LE.F.P.A. de Haute-Corrèze s'est réuni le 16 novembre 2018 au Lycée Forestier de Meymac.

Etaient présents à titre délibératif :

Mme DELCOUDERC-JUILLARD – Présidente du Conseil d'Administration et Représentante des collectivités territoriales

M. TRIGNOL – Représentant la Direction Départementale des Territoires

M. DURAND – Représentant de l'ONF

M. ALANORE – Représentant de la Commune de Neuvic

M. PROUILHAC – Président de l'Association des Anciens élèves

M. VILLIERAS - Représentant des élèves et étudiants de Meymac

M. BRACHE – Représentant des élèves et étudiants de Neuvic

M. GAMBARINI – Représentant des parents d'élèves de Neuvic

Mme PEYRETAILLADE, PAILLOT, MM. CRONNIER, FRISOU, DEPIERRE, GAGNA - Représentants des personnels enseignants, d'éducation et de surveillance

Mme BUDHRAJA, TILIGNAC, DESMAISON. M. VIGNY - Représentants des personnels non enseignants

Etaient présents à titre consultatif :

M. CAZASSUS – Directeur

M. CHANSON – DRAAF-SRFD Limousin

M. VERMOREL – Représentant la Mairie de Meymac

Mme LEBLANC-ALBAREL – Directrice-Adjointe

M. BOURRET – Directeur-Adjoint

Mme LEROUX – Secrétaire Générale

M. FAURE – Gestionnaire

M. GOURDON – Agent Comptable

M. DAUPHIN – Directeur de l'Atelier Technologique

M. CASEAU – Directeur du CFPPA et métiers du golf

M. BOTHUA – Directeur de l'Exploitation

Mme GONZALEZ, M. BOUCHET – Conseillers Principaux d'éducation

Mmes SAMSON et JOUVE – Secrétaires de séance

Etaient excusés :

M. LE BEAU - Représentant de la Direction Régionale du Travail et de l'Emploi Professionnel du Limousin (DIRECCTE)
Mmes SIMANDOUX et COULAUD – Conseillères Départementales
Mme CHAMBRE - Directrice du CIO Tulle / Ussel
M. CHARDEYRON – Représentant de la Chambre d'Agriculture
M. RIBES – Représentant des organisations professionnelles
M. UYTEWAAL – Représentant des organisations professionnelles
M. SUDOURE – Représentant des organisations professionnelles
M. BREUIL – Vice-Président du Conseil d'Administration et Représentant des organisations professionnelles et syndicales
Mme TEILHAC – Représentante des parents d'élèves de Meymac

Etaient absents :

Mme BEYNEL – Représentant l'Inspecteur d'Académie
M. LENOIR – Conseiller Régional
M. BISMUTH – Conseiller Principal d'Education

Le quorum étant atteint, Mme DELCOUDERT-JUILLARD ouvre la séance du Conseil d'Administration à 10 h 40.

Mme DELCOUDERT-JUILLARD fait part de la visite du député JERRETIE le 24 septembre 2018. Ce dernier a rencontré les apprenants, découvert le parc d'engins de l'Etablissement et visité un chantier forestier. Des projets devraient s'amorcer à la suite de cette rencontre.

Mme DELCOUDERT-JUILLARD a également une pensée pour l'étudiant victime d'un accident au mois de septembre 2018.

M. CAZASSUS informe que l'ordre du jour s'articule autour de 2 axes : le rapport du Directeur et le rapport de l'Ordonnateur. Il indique aux administrateurs qu'ils trouveront 2 actes sur table, l'un concernant le Budget Primitif (BP) 2019 et l'autre un acte demandé par l'autorité de tutelle à la suite d'une décision du Ministère.

Mme DELCOUDERT-JUILLARD demande aux membres s'ils ont des observations quant au procès-verbal du Conseil d'Administration (CA) du 06 juillet 2018. Les administrateurs n'ayant fait aucune remarque, elle procède au vote de l'acte 1.

Acte n°1

EPLEFPA : Ordre du jour

18 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

M. CAZASSUS indique que le rapport du Directeur fait suite à l'ensemble des comptes-rendus des différents Conseils de Centres. Il laisse ensuite la parole aux Directeurs des Centres afin qu'ils présentent les résultats aux examens.

- LEGTPA de Neuvic :

M. BOURRET indique un taux de réussite de 78.03 %. Les résultats sont excellents pour le Baccalauréat Professionnel (BP) et le Baccalauréat Technologique (STAV). Ils sont en demi-teinte pour le Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) option Développement, Animation des Territoires Ruraux (DATR), et décevants pour le BTSA Gestion et Protection de la Nature (GPN). M. BOURRET précise que, pour ce dernier, le taux de réussite national est également en baisse. Il signale qu'une réflexion est menée sur la préparation à l'épreuve E7.1.

- LEGTPA de Meymac :

Mme LEBLANC-ALBAREL signale un taux de réussite en baisse pour le Baccalauréat Professionnel (Bac Pro) Forêt (75 %). Ce résultat s'explique par une classe difficile à gérer au cours de l'année. Elle souligne la différence des résultats entre le BTSA Gestion Forestière (GF) en 2 ans, qui sont en baisse (60.5 %), et ceux du BTSA Gestion Forestière en 1 an (78 %) qui sont au-dessus de la moyenne nationale (72 %). Mme LEBLANC-ALBAREL signale également que les équipes sont mobilisées pour analyser et améliorer les résultats.

Concernant les résultats aux BTSA des 2 sites, M. CAZASSUS précise qu'il y a un problème d'adéquation entre les exigences du jury et la formation dispensée aux étudiants sur le terrain. Il souligne également qu'il peut y avoir un écart de 30 à 40 % entre le taux de réussite des étudiants de BTSA GF en 1 an et celui des étudiants de BTSA GF en 2 ans qui est la conséquence du manque de maturité et d'autonomie de ces derniers.

M. CAZASSUS indique qu'un travail est mené en interne pour prendre en compte ces différents facteurs et accompagner les étudiants vers une meilleure réussite.

- CFPPA de Meymac :

M. CASEAU signale un taux de réussite de 97 %. Il précise que malgré un taux de réussite de 66 %, les stagiaires du Certificat de Spécialisation (CS) taille et soins des arbres ont tous trouvé un emploi.

M. CAZASSUS précise que les stagiaires en BTSA GF réussissent mieux que les étudiants ce qui souligne, à nouveau, l'importance de la maturité et de l'autonomie pour la réussite à l'examen.

- Exploitation :

M. BOTUHA précise que depuis 2016, l'exploitation connaît un régime de croisière de ses surfaces et de ses débouchés (12 tonnes de carcasses sont fournies aux restaurants scolaires). Il signale que l'année fût contrastée notamment concernant : les céréales (mauvais rendement) et l'herbe (une seule coupe - 739 balles rondes). Les stocks sont déjà entamés du fait d'un été et d'un automne très secs.

M. BOTUHA signale qu'il y a 235 animaux sur l'Exploitation. Malgré une baisse du prix d'achat, une vente de bovins est prévue cet hiver notamment pour préserver le stock de foin. Cependant l'Exploitation achète déjà de la paille à un prix de 110 € alors même qu'il était de 83 € l'an dernier. La sécheresse a entraîné une spéculation sur le prix de ce produit.

M. BOTUHA annonce une bonne récolte de miel cette année (1 tonne 400). La récolte de pommes devrait produire 2 500 litres de jus. M. BOTUHA en profite pour remercier les élèves de la classe de Troisième de Meymac pour leur participation à la cueillette.

Concernant l'accueil estival, M. BOTUHA indique des résultats mitigés ; le nombre de visiteurs sur l'Exploitation est en baisse mais la vente de produits augmente. Le chiffre d'affaires des marchés de pays est en diminution du fait d'un manque d'animations et de touristes qui dépensent moins.

M. BOTUHA informe que, l'an prochain, les marchés de pays n'auront plus lieu à Neuvic, ils seront remplacés par 3 marchés événementiels au cours de l'été. Les produits de l'Exploitation seront également présents sur le marché du dimanche matin.

Mme DELCOUDERT-JUILLARD signale qu'elle est prête à acheter du bétail pour les cantines de Bort-les-Orgues. Elle souligne également l'investissement de l'Exploitation pour être présente lors des différentes manifestations organisées par la Commune de Neuvic. Elle réitère sa proposition de promouvoir les produits de l'Exploitation dans la boutique du Château de Val.

- Atelier Technologique :

M. DAUPHIN signale que le chiffre d'affaires devrait être équivalent, voire un peu plus conséquent que l'an dernier. La production est en progression. Cependant les chantiers Lycées sont en diminution due à la suppression de Travaux Pratiques (TP) ou à l'absence d'enseignants.

M. DAUPHIN indique que l'Atelier Technologique (AT) cherche à diversifier ses chantiers et donc ses donneurs d'ordre ; de fait ces derniers sont satisfaits des chantiers réalisés.

M. CAZASSUS informe que l'EPL de Mirecourt a demandé à pouvoir bénéficier de la technicité du site de Meymac, en utilisant ses machines et ses personnels techniques, au cours de l'année 2019. Le Conseil Départemental a également demandé l'intervention de l'Atelier Technologique pour des travaux d'élagage à la suite des perturbations météorologiques du mois d'octobre 2018.

Les Directeurs de Centre ayant terminé la présentation des résultats, M. CAZASSUS laisse la parole à M. FAURE pour présenter l'acte 2. Ce dernier précise que le déclassement de biens meubles a pour but de moderniser le parc automobile de l'Etablissement.

M. CAZASSUS signale que la vétusté du parc automobile a pour conséquence que le montant des réparations est supérieur au montant des amortissements. De fait, il a décidé que pour un véhicule acheté, deux seront vendus.

Mme DELCOUDERT-JUILLARD procède au vote de l'acte 2.

Acte n°2

EPLEFFPA : Déclassement de biens meubles appartenant en propre à l'EPLEFFPA

18 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

M. CAZASSUS donne à nouveau la parole aux Directeurs de Centre afin qu'ils présentent les résultats du recrutement sur les 2 sites.

- LEGTPA de Neuvic :

M. BOURRET informe que l'effectif du Lycée a diminué de 3 % cette année. La filière du secondaire est particulièrement impactée avec un recrutement compliqué en Seconde Générale et Technologique. Une réflexion sur le maintien de cette classe doit être menée. L'érosion des effectifs en Bac Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune (GMNF) continue malgré la communication, la diversification des Enseignements à l'Initiative de l'Etablissement (EIE), des Modules d'Approfondissement Professionnel (MAP)... En BTSA GPN, le recrutement est aisé (700 dossiers pour 70 places). Pour le BTSA DATR, la hausse des effectifs a été accompagnée par la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF) avec l'augmentation du seuil de recrutement.

M. BOURRET signale que l'Etablissement propose des parcours en 3 ans (BPJEPS : Brevet Professionnel Jeunesse, Education Populaire et Sport- Licence en lien avec l'EPL d'Ahun...).

- LEGTPA de Meymac :

Mme LEBLANC-ALBAREL souligne la baisse des effectifs en Seconde Professionnelle du fait des résultats d'affectation trop tardifs pour le Limousin.

M. BOURRET précise que Toulouse et Clermont-Ferrand ont leurs résultats d'affectation bien avant le Limousin. De fait, les familles ont tendance à donner une réponse positive au premier Etablissement qui les contacte.

Mme LEBLANC-ALBAREL informe que le recrutement en BTSA Technico-Commercial (TC) a augmenté. Pour le BTSA GF, 500 dossiers ont été présentés pour 32 places disponibles. Les effectifs de la classe de BTSA GF 2^{ème} année sont en forte hausse car l'Etablissement a dû accepter toutes les demandes de redoublement. Cela a eu pour conséquence le détriplement de cette classe avec le soutien de la DRAAF. Mme LEBLANC-ALBAREL informe également que la baisse des résultats en BTSA GF et GPN a impacté le recrutement en BTSA GF et TC en 1 an.

- CFPPA de Meymac :

M. CASEAU indique la hausse du nombre de stagiaires, notamment en contrat de professionnalisation puisque seulement 35 % des demandes ont été retenues. Les stagiaires viennent à 50 % du Limousin et à 50 % de la Nouvelle-Aquitaine.

M. CAZASSUS précise que le nombre de stagiaires a augmenté de 40 % et souligne l'implication de la profession au travers des contrats de professionnalisation.

Les Directeurs des Centres présentent ensuite les projets en cours et à venir.

- LEGTPA de Neuvic :

M. BOURRET énumère les projets :

- stabiliser la structure sur la voie professionnelle : maintenir ensemble EIE et MAP,
- mieux articuler le Bac Pro et le BTSA DATR : l'avenir de cette filière passe par un diplôme plus spécialisé Sports Nature (diplôme de niveau IV),
- répondre aux demandes en s'appuyant sur les compétences internes.

M. CAZASSUS ajoute qu'une réflexion est menée sur la mise en place d'un parcours de formation allant du Baccalauréat jusqu'à l'enseignement supérieur. L'Etablissement proposera également, avec l'accompagnement de la DRAAF, un nouveau référentiel pour un Bac Pro Aménagement Sports Nature.

- LEGTPA de Meymac :

Mme LEBLANC-ALBAREL fait part des projets du Lycée :

- professionnalisation du Bac Pro (conduite d'engins, stage à l'Atelier Technologique, préparation à l'entrée en BTSA...),
- ancrage scolaire en BTSA,
- voyages d'étude : découverte des filières Forêt/Bois sur le territoire national,
- renouvellement de l'équipe vie scolaire,
- 3^{ème} année pour la section conduite d'engins,
- projet d'ouverture d'un 2^{ème} BTSA GF pour répondre à la demande de la profession.

M. CAZASSUS souligne le concours financier du Conseil Régional lors des voyages d'étude.

Au vu de la différence des résultats aux examens en fonction de la voie de formation, M. DURAND se demande de quelle manière il serait possible de sonder la motivation des étudiants souhaitant s'inscrire en BTSA GF en formation initiale.

M. CAZASSUS lui répond que PARCOURSUP propose l'organisation de journées d'entretiens qui permettent de présélectionner les candidats au vu de leur motivation. Il souligne le lourd travail mené par les équipes et leur investissement. Pour cette année scolaire, 263 personnes ont été reçues.

M. DURAND souhaite connaître les critères de sélection et demande également si ces entretiens seront pérennisés.

Mme PAILLOT lui répond que les critères de l'entretien sont les suivants : la motivation, l'intérêt pour l'Etablissement, l'intérêt pour le projet professionnel et la participation aux journées «portes ouvertes»...

M. CAZASSUS signale que ces entretiens seront pérennisés. Il serait intéressant d'en mesurer les effets. Il vaut mieux travailler en préventif qu'en curatif.

Mme DELCOUDERT-JUILLARD procède aux votes des actes 3 et 4.

Acte n°3

LEGTPA N et M : Programmation voyages et sorties scolaires

18 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

Acte n°4

LEGTPA N et M : Planning des périodes de formation en milieu professionnel

18 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

Concernant l'acte 5, Mme LEROUX précise que le budget prévisionnel de chaque voyage est prévu dans le tableau annexé à la délibération. Il y a 6 sources de financement potentielles :

- la participation des familles des élèves et étudiants externes et demi-pensionnaires pour la partie hébergement et restauration (le montant de cette participation avait été voté par le Conseil d'Administration dans l'acte sur les tarifs en juin 2018),
- la taxe d'apprentissage,
- les travaux des apprenants,
- les subventions du Conseil Régional (d'aide à la mobilité collective) qui sont d'ailleurs identifiées et priorisées dans l'annexe de l'acte,
- des partenariats financiers autres,
- les fonds propres de l'Etablissement.

M. CAZASSUS remercie les professionnels car la taxe d'apprentissage de Meymac et de Neuvic a de nouveau augmenté cette année.

Mme DELCOUDERT-JUILLARD procède au vote de l'acte 5.

Acte n°5

LEGTPA N et M : Financement des voyages et sorties scolaires

18 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

Concernant les actes 6 et 7, Mme LEBLANC-ALBAREL informe qu'une expérimentation est menée depuis 2011 sur le cursus européen. Un décret de juin 2018 permet maintenant aux autres Etablissements de mettre en place ce parcours.

M. CAZASSUS précise que le vote de cet acte autorise l'Etablissement à s'inscrire dans la démarche, pour autant cette dernière ne sera effective qu'en fonction des priorités.

Mme LEBLANC-ALBAREL signale que le BTSA TC sera le premier concerné.

Mme DELCOUDERT-JUILLARD procède aux votes des actes 6 et 7.

Acte n°6

LEGTPA M : Demande d'habilitation d'organisation du BTS GF selon le dispositif européen de l'enseignement supérieur

18 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

Acte n°7

LEGTPA M : Demande d'habilitation d'organisation du BTS TC selon le dispositif européen de l'enseignement supérieur

18 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

Concernant l'acte 8, M. CASEAU fait part de 3 ouvertures en 2019 : le BP Agroéquipement Métiers du Golf, le CS pilote de machines de bûcheronnage et le SIL chargement transport sur route de bois rond.

M. CASEAU précise que le premier diplôme est prêt. Pour les 2 autres, l'écriture et l'habilitation sont en cours. L'ouverture du BP maintenance et réparation des matériels sera reportée au mois de septembre du fait de la mise en place des OPCO (Opérateurs de Compétences).

M. CAZASSUS souligne le dynamisme du CFPPA et signale que les Centres de formation doivent entrer dans une démarche de qualité.

Mme DELCOUDERT-JUILLARD procède au vote de l'acte 8.

Acte n°8

CFPPA : Habilitation des parcours de formation

18 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

Concernant l'acte 9, Mme LEROUX signale que pour les 4 règlements, il s'agit d'une adaptation aux pratiques de l'Etablissement.

Pour les 2 Lycées, les modifications portent sur :

- le week-end (heure ouverture du self à la suite de la mutualisation avec le Lycée Caraminot d'Egletons, du gymnase...), les sorties du mercredi après-midi jusqu'au jeudi matin qui consistent en une demande hebdomadaire au Conseiller Principal d'Education (et non plus à l'année),
- les horaires (ex : quitter les cours après la dernière heure de cours de la semaine ; retour jusqu'à 21h30 le dimanche soir (et non 22h).

Pour les Résidences, il s'agit de remplacer le mot « étudiant » par le mot « résident » puisque l'Etablissement ambitionne d'accroître la mixité des statuts de ses résidents, avec l'ouverture à la formation continue (golf pour Neuvic, CFPPA pour Meymac) ou encore la possibilité pour des enseignants d'être logés à la nuitée (ce qui arrange certains enseignants selon leurs origines géographiques). Cela permet donc aussi de développer le vivre ensemble entre des individus qui sont d'horizons différents, non plus exclusivement des étudiants mais également des stagiaires et des enseignants. Cette mixité donne d'ailleurs lieu à la mise en place de projets (ex. : la résidence de Neuvic où un foyer a été ouvert avec des actions d'animation par une enseignante logée sur place le lundi soir et des actions éducatives avec la Conseillère Principale d'Education).

M. CAZASSUS souligne que la hausse des effectifs nécessite d'avoir des hébergements en conséquence. Il remercie la Commune de Meymac pour la mise à disposition de la résidence de Sèchemailles pour le logement des étudiants de Licence Professionnelle.

Mme DELCOUDERT-JUILLARD procède au vote de l'acte 9.

Acte n°9

LEGTPA N / LEGTPA M / Résidences N / Résidence M : Modifications règlements intérieurs

18 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

M. CAZASSUS donne la parole à M. BOTUHA et à M. DAUPHIN afin qu'ils présentent les projets de leur Centre.

- Exploitation :

M. BOTUHA signale :

- la rénovation du bâtiment éducatif,
- le projet de construction d'une miellerie et d'un magasin,
- le projet de collaboration avec la minoterie Farges pour comparer une alimentation dite fermière et une alimentation de base (étude sur la croissance des bêtes et sur les coûts).

- Atelier Technologique :

M. DAUPHIN présente les projets en cours et à venir :

- poursuite de l'expérimentation sur les EPI, guides de chaînes...,
- mise en place des mini-stages pour les élèves de Bac Pro,
- obtention de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) : abatteuse, simulateurs et étude de l'aire de lavage.

M. CAZASSUS précise que l'AMI est programmé sur 5 ans.

Concernant les moyens humains, M. CAZASSUS souligne la stabilité des effectifs hormis pour le CFPPA qui connaît une augmentation du nombre d'agents formateurs.

M. CAZASSUS signale le renfort de la dotation vie scolaire sur Meymac avec le financement sur fonds propres de 0.5 ETP assistants d'éducation et d'un maître au pair de plus par rapport à l'an dernier.

Mme DELCOUDERT-JUILLARD procède au vote de l'acte 10.

Acte n°10

CFPPA : Modification des conditions d'un emploi

18 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

Pour l'acte 11, Mme LEROUX précise que jusqu'à présent le Conseil d'Administration (CA) votait un nombre de postes correspondant à un nombre d'Equivalents Temps Plein (ETP) et non de personnes.

Aujourd'hui la règle a changé pour le tableau des emplois : 1 poste est associé à 1 numéro de poste qui lui-même correspond à 1 agent, donc il faut autant de postes ouverts que l'établissement a d'agents. Avec les temps partiels, il manque 1 poste à Neuvic et 2 postes à Meymac.

Mme DELCOUDERT-JUILLARD procède au vote de l'acte 11.

Acte n°11

LEGTPA N : Création d'emplois d'AE

18 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

Concernant l'acte 12, Mme LEROUX indique qu'il correspond au recrutement d'un Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap (AESH) sur le site de Neuvic. A l'heure actuelle, cet accompagnement est assuré par un agent en Contrat Unique d'Insertion (CUI) qui est éligible aux dispositions AESH. Il pourra donc, dès janvier 2019, bénéficier de ce contrat de droit public qui permet le passage, au bout de 6 ans, au CDI.

Le recrutement relève du chef d'établissement sur autorisation du Conseil d'Administration et est financé par des crédits DRAAF conformément aux reconnaissances MDPH des jeunes ; ce qui, pour cette année scolaire au moins, représente un temps plein.

Mme DELCOUDERT-JUILLARD procède au vote de l'acte 12.

Acte n°12

LEGTPA N : Création d'un emploi d'AESH

18 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

Pour l'acte 13, Mme LEROUX explique le contenu du Compte Personnel de Formation (CPF) qui représente des droits à la formation acquis au regard du travail accompli

- objectif : permettre à l'agent de développer ses compétences ou accéder à une qualification,
- contexte : projet d'évolution professionnelle,
- utilisation à l'initiative de l'agent,
- sur accord de l'administration et sans impact sur les nécessités de service,
- financement par l'administration.

Sont considérées comme répondant à un projet d'évolution professionnelle les formations permettant :

- d'accéder à de nouvelles responsabilités,
- d'effectuer une mobilité professionnelle,
- de s'inscrire à une démarche de reconversion professionnelle, y compris vers le secteur privé.

Ce qui est épargné (compteur en ligne sur site Internet mon.compteformation.gouv.fr) :

- + 2h/mois (soit 24 h/an) jusqu'à 120 h,
- + 1h/mois (soit 12 h/an) jusqu'à 150 h,
- et jusqu'à 400 h pour les agents de catégorie C ou sans diplôme.

La procédure générale du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation est la suivante : 14,28 €/h avec plafond par agent fixé à 3 500€.

L'EPLEFPA de Haute-Corrèze n'a pas retenu un plafond par agent mais un plafond pour l'EPL à hauteur de 20 000€.

M. ALANORE demande quels sont les agents concernés.

Mme LEROUX lui répond que ce sont les agents rémunérés sur budget.

M. CAZASSUS précise que les formateurs voulant acquérir de nouvelles compétences ne rentrent pas dans le cadre du CPF.

Mme DELCOUDERT-JUILLARD procède au vote de l'acte 13.

Acte n°13

EPLEFPA : Compte Professionnel de Formation

18 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

Pour l'acte 14, Mme LEROUX indique, comme l'an dernier, l'attribution d'une prime de fin d'année (versée en décembre) pour les ouvriers de l'Exploitation agricole au vu des bons résultats financiers. Ceux-ci ne pourraient exister sans l'implication et la qualité du travail fournies par les ouvriers.

Mme DELCOUDERT-JUILLARD procède au vote de l'acte 14.

<p><u>Acte n°14</u> <i>Exploitation : Prime ouvriers de l'exploitation</i> <i>18 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul</i></p>

Concernant l'acte 15, Mme LEROUX précise que ce dernier permettra de ne pas voter la journée de solidarité chaque année.

Mme DELCOUDERT-JUILLARD procède au vote de l'acte 15.

<p><u>Acte n°15</u> <i>EPLFPA : Journée de solidarité</i> <i>18 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul</i></p>
--

M. CAZASSUS donne la parole à M. FAURE afin qu'il présente les travaux engagés sur le patrimoine.

M. FAURE indique sur le site de Neuvic :

- la rénovation du bâtiment E,
- la réfection de l'atelier pédagogique,
- le remplacement de toutes les sous-stations par une seule,
- la sécurisation du site : périmètre des clôtures arrêté, essai de sirène.

Pour le site de Meymac :

- réaménagement des locaux des bâtiments D et E : création de salles de cours...
- la sécurisation du site : périmètre des clôtures arrêté, essai de sirène.

M. CAZASSUS indique qu'il rencontrera la Direction du Patrimoine du Conseil Régional à la mi-décembre.

Concernant l'Exploitation agricole, M. BOTUHA mentionne les petits investissements sur budget (faucheuse frontale, remorque).

Pour l'Atelier Technologique, M. DAUPHIN signale la poursuite des investissements liés à l'AMI et le renouvellement d'un véhicule utilitaire et d'un porte char.

Mme DELCOUDERT-JUILLARD procède au vote de l'acte 16.

<p><u>Acte n°16</u> <i>EPLFPA : Rapport du Directeur</i> <i>18 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul</i></p>

M. GAGNA demande où en est le recrutement du personnel d'accueil au LEGTPA de Meymac. Il souligne que la clôture des sites nécessitera que les entrées et sorties soient contrôlées ; cette nouvelle mission ne peut être confiée au personnel d'accueil. Il sera donc important qu'un nouvel agent soit recruté pour gérer la sécurité des sites.

M. GAGNA souhaite également connaître la dotation du personnel administratif sur l'EPL.

Concernant l'agent d'accueil à Meymac, M. CAZASSUS lui répond qu'il n'a officiellement aucune réponse. Cependant le Conseil Régional lui a demandé de compléter une fiche de poste pour ce type de profil.

Mme DELCOUDERT-JUILLARD informe qu'en Commission Administrative Permanente (CAP) la création de ce poste, pour l'enseignement agricole, a reçu un vote favorable. Le travail n'est pour l'instant pas finalisé. Elle ne peut pas apporter plus de réponse à la question de M. GAGNA.

M. CAZASSUS indique que le personnel d'accueil peut gérer les flux des entrées et sorties.

Concernant la dotation en personnel administratif pour l'EPL, Mme LEROUX précise que cette dernière est déterminée par la note de service NS DGER 2016/124 du 16 février 2016. La dotation est de 10,5 ETP. A ce jour il y a 11 agents théoriquement affectés dont 1 poste en Besoins Non Reconnus (BNR) occupé par un agent absent. Avec la prise en compte des temps partiels, il manquerait 0,9 ETP sur l'EPL.

M. CHANSON répond que la DRAAF applique les moyens donnés par l'Etat et que l'Etablissement dispose bien de sa dotation d'objectifs. Il ajoute que plusieurs personnes sont à temps partiel choisi ce qui enlève des quotes-parts d'équivalents temps plein. Il précise que la DRAAF peut créer des postes seulement par redéploiement. Un enseignant a été affecté sur un poste administratif codifié BNR pour tenir compte de sa situation de santé. Aujourd'hui cet agent est absent, or pour l'administration centrale, il occupe un poste en BNR donc il est impossible de le remplacer.

Mme PEYRETAILLADE se demande si le poste en BNR est bien inclu dans les 10,5 ETP.

M. CHANSON réitère le fait que la dotation d'objectifs est conforme pour l'EPL.

M. GAGNA trouve scandaleux que l'on parle de moyens pour répartir les besoins et non l'inverse.

M. CAZASSUS laisse la parole à Mme LEROUX afin qu'elle présente le rapport de l'ordonnateur.

Mme LEROUX commence tout d'abord par indiquer aux administrateurs qu'ils disposent, sur table, de l'acte concernant le Budget Primitif (BP) 2019 en raison de la notification de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) après la réalisation du document préparatoire. Pour cette DGF, il faut noter qu'elle est en baisse par rapport à 2018 ; c'est la raison pour laquelle l'acte est sur table.

Mme LEROUX commence cette présentation par un rapide point méthodologique : en effet, les documents du Conseil d'Administration, et notamment les documents financiers, peuvent paraître lourds et techniques. Mme LEROUX procède donc à une rapide explication.

Le budget primitif 2019 est un acte de prévision et d'autorisation des recettes et des dépenses ; il est la traduction financière de la politique de l'EPLFPA, ainsi que de ses orientations stratégiques.

Ce budget étant un acte de prévision, évidemment il est susceptible d'évolution au gré des nouveaux événements connus. Ces modifications en cours d'année sont les Décisions Modificatives (DM). Plusieurs sont proposées au cours de l'exercice sachant que la DM de novembre est particulièrement précise puisqu'au moment de sa préparation, en octobre, l'Etablissement a une bonne vision de ce dont il a besoin pour finir l'année civile. Chaque compte est repris pour voir ce qui manque ou ce qui a été prévu de façon trop prudente pour finir l'année. Ceci va se traduire par des augmentations ou des diminutions de comptes.

Mme LEROUX appelle à la vigilance des administrateurs sur un principe budgétaire : celui de la sincérité. C'est ce qui est vu au moment du compte financier : on s'aperçoit que la différence entre les prévisions et la réalisation est très mince, de l'ordre de 5% en charges, 5% en produits et quasiment 0% en investissement. Toutefois, 4% + 4% même si c'est faible, c'est toujours 8% et donc, sur de telles masses (4.8M € de charges) et bien cela représente un delta important. L'an dernier, la différence entre les prévisions et la réalisation était de l'ordre de 240 000 €. Cela veut dire que ce qui est présenté aujourd'hui est bien entendu sincère mais prudent et sera largement amélioré dans les faits, c'est-à-dire au réalisé au moment du Compte Financier (CF).

Mme LEROUX propose aux administrateurs de faire une présentation par Centre en enchaînant une analyse rapide de l'exercice 2018, de la DM2 et du BP 2019.

TOTAL EPL 2018	FDR BRUT AU 31/12/2017	NBRE JOURS DE FDR	DM2 2018	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DM	CAF APRÈS DM2 2018	VARIATION FDR APRÈS DM2 2018	FDR PRÉVISIONNEL APRÈS DM2 2018
	2 304 107	172	-124 570	-305 773	-104 810	-233 010	2 071 096
TOTAL EPL 2019	FDR BRUT PRÉVISIONNEL AU 31/12/2018			RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT BP	CAF BP 2019	VARIATION FDR BP 2019	FDR PRÉVISIONNEL AU 31/12/2019
	2 071 096			-259 600	-42 390	-213 540	1 857 556

Concernant l'EPLEFPA de Haute-Corrèze, Mme LEROUX indique que c'est un Etablissement qui dispose d'importantes ressources et qui dégage chaque année des capacités d'autofinancement lui permettant d'investir lourdement au service de la pédagogie ou encore de soutenir le développement des cartes des formations (golf).

Le Fonds De Roulement (FDR) de l'EPL au 31/12/2017 était de 2 304 107 € qui serait diminué en prévision en 2018 de 233 010 €, au vu du principe de prudence évoqué précédemment. La Capacité d'Autofinancement (CAF) au moment du Compte Financier (CF) devrait s'approcher de l'équilibre.

Les investissements en 2018 ont donc été nombreux : 330 000 € dont 145 000 € sur budget (le détail sera donné au gré des explications par Centres) et sachant que l'acquisition de l'abatteuse (545 000 €) s'est faite sur de la location-vente sur 5 ans donc en fonctionnement.

Globalement, pour 2019, la CAF prévisionnelle (-35 090 €) est améliorée par rapport à 2018 et on note, sur les 8 Centres ou Services à Comptabilité Distincte (SACD) :

- une stabilité pour 4 Centres (LEGTPA Neuvic, Exploitation, LEGTA Meymac, Résidence Meymac),
- une baisse prévisionnelle pour 2 Centres (Golf, Atelier Technologique),
- une amélioration pour 2 Centres (CFPPA, Résidences Neuvic).

Les investissements se poursuivront en 2019 (210 000 €) et les virages stratégiques amorcés se traduisent dans les budgets, soit en améliorant sensiblement les résultats (ex : CFPPA), soit au contraire, certains Centres sont à la croisée des chemins avec des investissements ayant un impact budgétaire mais pour lesquels les recettes sont différées (ex : golf). Les ressources de l'EPL permettent de faire pari sur l'avenir pour, soit développer la carte des formations, soit innover l'image de l'Etablissement.

LEGTA NEUVIC 2018	FDR BRUT AU 31/12/2017	NBRE JOURS DE FDR	DM2 2018	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DM	CAF APRÈS DM2 2018	VARIATION FDR APRÈS DM2 2018	FDR PRÉVISIONNEL APRÈS DM2 2018
	1 197 605	328	-3 470	-145 481	-98 110	-116 760	1 080 845

LEGTA NEUVIC 2019	FDR BRUT PRÉVISIONNEL AU 31/12/2018			RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT BP	CAF BP 2019	VARIATION FDR BP 2019	FDR PRÉVISIONNEL AU 31/12/2019
	1 088 522			-143 800	-93 350	-140 850	

Le FDR du LEGTPA de Neuvic est particulièrement important : 1 206 302 € au 31/12/2016, ce qui représente 52% du FDR de l'EPL.

Le Centre présente une DM quasiment neutre qui améliore le résultat initialement prévu de plus de 3 470 € et qui portera à une Insuffisance d'Autofinancement (IA) de - 98 110 € (largement à relativiser au vu des masses : 3.2% des charges et des produits). Le LEGTPA de Neuvic sera à minima proche de l'équilibre (l'an dernier, la différence prévisions/réalisation était de 110 000 € en CAF).

Mme LEROUX indique que l'équilibre est conservé malgré la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement en optimisant les produits et la gestion des charges :

- en produit, avec une très bonne mobilisation des partenaires : globalement, la politique est de faire d'abord appel aux financeurs avant l'engagement des dépenses, ainsi l'Etablissement répond à de nombreux appels à projets qui portent leurs fruits : en pédagogie (compte 6245 : 63 700 € financés à 70% notamment par le Conseil Régional, la participation des familles des externes et demi-pensionnaires, les élèves qui réalisent de nombreux chantiers (Fédération Française de Chasse, circuit VTT) ou la coopération internationale (Ecosse et St Félicien financés à 98% avec Erasmus, l'accompagnement de la Mairie...),

- * le Conseil Régional accompagne également les équipes de maintenance en dotations directes (cette année par exemple, tout le F3 a été repeint),
- * les denrées alimentaires avec la subvention race bovine qui permet d'absorber le surcoût d'approvisionnement avec la viande de la ferme,
- * un bon accueil extérieur : 46 350 € repas (commensaux et hôtes de passage) ou encore locations des locaux pour 19 400 € (CJH...).

Parallèlement, le Centre maîtrise ses charges et principalement les denrées alimentaires : au compte financier, le LEGTPA de Neuvic représente 52% du FDR et également 34% des charges de l'EPL. Or, parmi ces charges du Lycée de Neuvic, les denrées alimentaires quant à elles en représentent plus d'1/4. Il s'agit donc d'y être particulièrement attentif car une mauvaise gestion peut vite mettre à mal tout le Centre et par extension l'EPL. Or à ce niveau-là, l'indicateur d'utilisation des pensions vers l'achat de denrées alimentaires est maîtrisé autour de 46%.

De nombreux projets ont donc été menés à bien sur le Lycée :

- enracine tes envies (projet éducatif de mixité entre élèves et communauté éducative mené fin novembre),
 - informatique (ex : tablettes pour aide aux devoirs),
 - outils de communication,
 - mobilier de bureau,
 - VTT subventionnés à 50% + 3500€ sur fonds propres...
- Autres projets menés à bien cette fois en investissement : achat du camion frigo 19 000€ sur fonds propres et 17 000 € de subvention Région.

La DM améliore la prévision pour 3 470 € (environ neutre) mais de nombreux comptes sont mouvementés.

Les charges augmentent de +73 100 € :

- chauffage (prudence vu période de chauffe au printemps),
- achats supplémentaires : vie scolaire, « enracine tes envies », photocopies, frais sur véhicules,
- intégration des subventions (produits/charges) : agroéquipement 31 300 €, stages 9 000 €, location véhicule 5 000 €.

Les produits augmentent de + 52 000 € :

- bonne mobilisation des partenaires,
- bonne collecte de la taxe d'apprentissage (+3 550€ soit 18 550€),
- travaux des apprenants (+ 6 700€ soit 16 200€)
- mais attention : baisse des pensions.

Pour les investissements, le Centre a intégré les différentes subventions à la suite des appels à projets : obtention de matériels de cuisine et audiovisuel ou encore travaux de goudronnage devant les bâtiments E et D réalisés par la Région.

Mme LEROUX fait ensuite un focus sur les modalités de calcul de la DGF.

Un groupe de travail a été constitué pour travailler à l'harmonisation des critères d'attribution au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Les critères retenus sont :

- une part par élève dite « bloc pédagogique » avec un montant fixe et un montant par classement de formations,
- un bloc logistique avec une part par m2, les contrats de maintenance,
- un critère viabilisation,
- une part pédagogique pour les Exploitations ou Ateliers Technologiques (bien valorisés).

A ces montants ainsi obtenus, on retranche la Contribution des Usagers aux Charges de Fonctionnement (CUCF) car on considère que les élèves paient déjà de la dotation de fonctionnement et que la Région ne doit payer que ce qui est déjà compris dans la pension. Cela correspond à 32 % des pensions des internes et 15 % des pensions des demi-pensionnaires.

Ce que l'on voit pour le LEGTPA de Meymac, et qui explique l'acte sur table, est que cette année, la Région a déterminé qu'au vu du FDR de ce Centre, même si celui-ci pourrait prétendre à une augmentation de 49 138 €, la DGF restera égale. Le critère pour obtenir une augmentation est un FDR disponible compris entre 30 et 40 jours.

Pour Neuvic, c'est cette fois le calcul retenu qui est défavorable à l'Etablissement puisque ce dernier a une cuisine centrale et les critères ne sont pas adaptés à cette situation.

L'établissement a pris contact avec les services de la Région qui ont convenu de cette anomalie. Une demande écrite a été adressée au Président pour la mise en place d'un groupe de travail afin de tenir compte des spécificités d'une cuisine centrale.

Mme LEROUX attire l'attention des administrateurs puisque globalement, un lycée a 3 sources de produits : pensions (entrée/sortie 22.5% FARPI + 32% CUCF, soit 54.5% sachant que le reste est consacré aux denrées alimentaires (46%) / produits divers (ex taxe, travaux, accueil...) et DGF.

Mme DELCOUDERT-JUILLARD précise que pour faire de l'équité entre les Etablissements on oublie quelquefois les spécificités de ces derniers d'où les effets négatifs.

M. ALANORE s'interroge sur les marges de manœuvre en termes de volume.

Mme DELCOUDERT-JUILLARD précise qu'il y a une sécurité pour les Etablissements puisque la DGF ne peut pas être diminuée ou augmentée de plus de 5 %.

Mme DELCOUDERT-JUILLARD est favorable à ce que le Conseil d'Administration émette un vœu pour que la DGF soit revue avec la prise en compte de la spécificité de la cuisine centrale.

M. CRONNIER regrette que les Etablissements qui gèrent bien leurs finances ne soient pas mieux reconnus.

Mme DELCOUDERT-JUILLARD répond qu'il y a des effets pervers. L'exercice est complexe et difficile mais il faut une règle commune.

M. GOURDON souhaite que la méthodologie ne change pas d'une année sur l'autre. Pour faire suite à la demande faite par l'Etablissement concernant la mise en place d'un groupe de travail, il espère qu'un agent du Limousin en fasse partie, et si possible que ce soit Mme LEROUX.

Mme LEROUX précise qu'elle a eu une écoute attentive des services de la Région concernant le problème de la cuisine centrale. C'est un sujet complexe nécessitant d'avoir des critères adaptés à la situation.

M. CAZASSUS indique que le CUCF n'est pas contesté sur les élèves de l'Etablissement mais sur ceux qui viennent de l'Education Nationale. Pour le Lycée de Meymac, la gestion du fonds de roulement peut se poser, notamment en accompagnant davantage sur fonds propres les investissements. Paradoxalement c'est l'Atelier Technologique qui achète le matériel (pas de TVA) et non le Lycée.

M. GAGNA remarque que les besoins en fonds de roulement sont plus élevés qu'un lycée général classique. Il semble dangereux de baisser le nombre de jours de fonctionnement en dessous du seuil des 40 jours.

M. CRONNIER souligne que la stratégie proposée est contraire à celle menée jusqu'alors.

M. CAZASSUS répond qu'il faut adopter les nouvelles règles. Le problème c'est lorsqu'elles sont mouvantes car la stabilité permet d'adapter la politique de l'Etablissement. Il reconnaît que le fonds de roulement permet de moderniser les équipements et augmenter l'attractivité pour les apprenants. Le moteur c'est les effectifs. Le combat c'est le recrutement.

M. GAMBARINI indique que l'Etablissement a moins de dotations mais plus de subventions.

Pour 2019, au-delà de cette DGF, le LEGTPA de Neuvic a reconduit les chiffres en étant prudent sur les recettes (pensions, chantiers réalisés par les élèves).

Le Centre a prévu en investissement le changement de 3 copieurs et l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion de parc copieur qui devrait permettre d'optimiser ce poste qui ne cesse d'augmenter chaque année avec la mise en place de politique sur l'utilisation de la couleur, sur la limitation du gaspillage de copies avec des configurations telles que de rentrer son code sur la machine pour que les copies envoyées depuis un ordinateur sortent, avec une alimentation du code donné à chaque élève via un compte PayPal, à contrario, la possibilité d'envoyer des copies depuis son poste à la maison sous réserve ensuite de mettre son code sur le copieur en arrivant au lycée ce qui peut être pratique pour les enseignants. L'Etablissement essaie de trouver des solutions à la fois pour gagner en souplesse et à la fois pour enrayer cette dérive constatée de toujours plus de copies et parfois de gaspillage.

Finalement, le LEGTPA de Neuvic prévoit une CAF prévisionnelle de -97 500 € c'est-à-dire stable par rapport à 2018 et améliorée au compte financier.

LEGTPA MEYMAC 2018	FDR BRUT AU 31/12/2017	NBRE JOURS DE FDR	DM2 2018	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DM	CAF APRÈS DM2 2018	VARIATION FDR APRÈS DM2 2018	FDR PRÉVISIONNEL APRÈS DM2 2018
	382 325	157	-54 130	-129 700	-100 700	-133 500	248 825

LEGTPA MEYMAC 2019	FDR BRUT PRÉVISIONNEL AU 31/12/2018			RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT BP	CAF BP 2019	VARIATION FDR BP 2019	FDR PRÉVISIONNEL AU 31/12/2019
					-130 270	-101 770	-122 770

Pour le LEGTPA de Meymac, la CAF sera certes améliorée au compte financier (écart 2017 : 45 500 €) mais restera négative puisque la prévision est de -100 700 €, mais avec des ajustements de l'ordre 49 000 €, le Centre pourrait s'approcher voire atteindre l'équilibre.

Néanmoins, de nouvelles marges peuvent encore être dégagées (ex : Marché Public gaz). Certains produits peuvent être développés : amélioration de l'accueil extérieur (défection de l'accueil d'été en 2018), mobilisation des partenaires financiers, réalisation de travaux apprenants.

La DM améliore la prévision pour 54 130 € avec une baisse des charges (- 81 500 €) et des produits (-33 570 €).

Les charges sont en diminution :

- * partie liée à des reports sur 2019 tels que les changements de PC de l'administration (-2 500 €), une réfection de salle sur subvention (6 000 €), le projet néosylv@q sur subvention (7 200 €), le contrôle des VMC (- 4 500€).
- * à noter aussi une baisse sur les budgets sorties (-20 450 €) dont 11 600 € liée à la baisse du poste bus extérieur (pris en charge par la Région).
- * baisse en charges/produits des frais pour le voyage en Allemagne (-13 000 €).
- * baisse des amortissements (-19 800 €).

Les produits sont également en diminution :

- * prise en compte des reports 2019,
- * légère baisse des pensions liée aux régimes,
- * annulation colonie (-10 000 €).

A noter, la bonne collecte de la taxe d'apprentissage (+13 850 € en DM soit 61 850 €), la subvention mobilité collective (7 150 €), l'ancrochage scolaire (3 110 €).

Les investissements sur 2018 : 77 000 € dont 44 200 € sur subventions :

- * fuste financée sur fonds propres : 32 800 €,
- * conteneurs liaison chaude : 10 100 €,
- * table de tri 9 550 €,
- * GPS 7 100 €,
- * postes à souder 4 900 €,
- * matériel escalade 1 000 €,
- * lave-verrière 7 150 €,
- * vidéoprojecteurs 2 400 €.

Au Budget Primitif, on note la stabilité générale des charges et des produits par rapport à la DM. Les principales évolutions sont : la prévision d'augmenter l'utilisation de bus extérieurs (sur subvention Région), la prudence pour la taxe d'apprentissage, l'intégration des reports 2019 (ex : salle de classe 6 000 €, matériel de maintenance 5 900 €, néosylv@q 4 000 €), la prévision d'un accueil extérieur prudent 4 700 €, l'augmentation des travaux apprenants 5 000 €.

Les investissements prévus en 2019 : 64 900 € dont 42 900 € sur subventions en prévision des appels à projets (calendrier). Sur fonds propres : changement des copieurs CDI, salle des profs et vie scolaire, achat d'un audiomètre.

M. CAZASSUS souligne le travail des enseignants qui ont su anticiper les demandes d'investissement pour 2019.

EXPLOITATION 2018	FDR BRUT AU 31/12/2017	NBRE JOURS DE FDR	DM2 2018	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DM	CAF APRÈS DM2 2018	VARIATION FDR APRÈS DM2 2018	FDR PRÉVISIONNEL APRÈS DM2 2018
		-395 574	-1471	-18 370	-4933	12 900	-8150

EXPLOITATION 2019	FDR BRUT PRÉVISIONNEL AU 31/12/2018			RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT BP	CAF BP 2019	VARIATION FDR BP 2019	FDR PRÉVISIONNEL AU 31/12/2019
					-7430	10 180	-14 620

L'Exploitation présente toujours des résultats satisfaisants (CAF + 12 900 €) et notamment grâce à la bonne valorisation du troupeau bovin dans le cadre de la cuisine centrale : volumes de l'ordre de 12 T.

La CAF a été déployée sur le goudronnage de la cour de la ferme pour 21 050 €, soit un prélèvement prévisionnel sur le FDR de 8 150 €.

La DM améliore la prévision de 18 370 € avec des charges en baisse (-10 000 €) et des produits en augmentation (+7 870 €).

Des charges sont en diminution : principalement sur la transformation des animaux (-14 500 € : changement de prestataire) ; études de l'AMI (-8 000 €).

Les charges en augmentation sont les suivantes : stocks de chaux (+3 100 €), achat de foin et de concentré (+9 000 €).

Les produits en augmentation sont : primes PAC (+4 000 €), solde du CASDAR (+3 900 €).

On note une stabilité globale :

- des charges avec la mise en place (sur tous les Centres) du CPF et l'équipement d'une prise de force sur le tracteur,
- des produits : à noter l'augmentation de la production de miel (+ 40 %).

Les investissements prévus : achat faucheuse frontale (11 000 €) et d'une remorque (14 000 €).

Globalement, une Exploitation qui se porte bien avec un projet cohérent qui allie pédagogie et production avec valorisation en circuit court.

ATELIER TECHNOLOGIQUE 2018	FDR BRUT AU 31/12/2017	NBRE JOURS DE FDR	DM2 2018	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DM	CAF APRÈS DM2 2018	VARIATION FDR APRÈS DM2 2018	FDR PRÉVISIONNEL APRÈS DM2 2018
		-241 396	-455	28 960	-63 480	420	-3580

ATELIER TECHNOLOGIQUE 2019	FDR BRUT PRÉVISIONNEL AU 31/12/2018			RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT BP	CAF BP 2019	VARIATION FDR BP 2019	FDR PRÉVISIONNEL AU 31/12/2019
					-102 670	-21 770	-38 770

L'Atelier Technologique est un Centre particulièrement impacté par de nouvelles orientations stratégiques avec une double orientation : production et pédagogie. Ces objectifs se traduisent dans la politique d'investissement par une abatteuse en location-vente, des embauches (CDI + 1 ETP) et dans le protocole d'échanges entre Centres. Ces orientations ont valu au Centre le témoignage de la confiance des partenaires avec notamment l'obtention de l'AMI

Le Centre prévoit une forte baisse des charges (-111 140 €) et des produits (-136 100 €) mais à noter l'annulation en charges et en produits de 100 000 € ouverts pour l'achat/vente de bois. Cette possibilité de développement d'activité est reportée en 2019.

Les mouvements notables concernent également l'intégration de l'AMI (148 500€). Dans cet AMI (pluriannuel), le Centre a défendu l'achat de 2 abatteuses, d'1 porteur, de 10 simulateurs (94 420 € financés par l'AMI et qui correspondent à 5 simulateurs) et de la construction d'une aire de lavage et de stockage. L'AMI se notifiant de manière annuelle, évidemment est annulé pour 2018 la vente de la 2ème abatteuse puisque pour le moment, le Centre a obtenu un financement certes important (148 500 €) mais qui ne correspond qu'à une partie d'une abatteuse. Par ailleurs, ayant acquis ce matériel en juillet, le Centre a ajusté en DM la réalisation des chantiers. Sur septembre et octobre, le Centre sort en moyenne 1 000 stères/mois et c'est d'ailleurs la base du calcul pour les chantiers 2019.

En 2018, les investissements représentent un montant de 118 420 €, soit 5 simulateurs (AMI 94 420 €), véhicule de chantier (20 000 €) et 2 remorques (4 000 €).
(A noter que l'abatteuse 545 000 € = section de fonctionnement sur 5 ans).

L'Etablissement poursuit sa politique qui consiste à faire de Meymac le site de pointe de la mécanisation forestière et qui lui a valu la confiance des partenaires financiers, charge à l'Etablissement d'atteindre ses objectifs pédagogiques bien entendu mais aussi celui de la production pour amortir ces investissements.

CFPPA 2018	FDR BRUT AU 31/12/2017	NBRE JOURS DE FDR	DM2 2018	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DM	CAF APRÈS DM2 2018	VARIATION FDR APRÈS DM2 2018	FDR PRÉVISIONNEL APRÈS DM2 2018
	497 354	233	-65 200	5050	40 650	3350	500 704

CFPPA 2019	FDR BRUT PRÉVISIONNEL AU 31/12/2018			RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT BP	CAF BP 2019	VARIATION FDR BP 2019	FDR PRÉVISIONNEL AU 31/12/2019
					54 050	89 650	42 450

Pour le CFPPA, les résultats sont stables par rapport à l'an dernier et toujours très satisfaisants. Les produits sont encore bien mobilisés : Conseil Régional (+ 2€/h), mais aussi pôle emploi ou encore les CIF et les formations courtes. Entre autres, par le déploiement de ses capacités de financement, le CFPPA a amélioré ses conditions d'accueil avec la réfection de 14 chambres et le changement des portes de garage (40 000 €).

La DM améliore le résultat prévisionnel pour 65 200 € avec une légère baisse des charges (8 050 €) et une augmentation des produits (52 950 €) principalement pour les formations courtes (ECC, SST, AIPR).

En 2018, le CFPPA a investi dans l'achat d'un fourgon élagueur (37 300 €).

Au BP 2019, le CFPPA prévoit une augmentation légère des charges (Centre le plus impacté par le CPF), mais surtout un fort développement des produits avec l'application du nouveau tarif obtenu avec les marchés Région (15€/heure stagiaire) et la clôture de l'affaire ZRR pour 50 000 €.

Les investissements prévus : fourgon débardage (37 300 €) et changement copieur (10 000 €).

M. CAZASSUS souligne la hausse des effectifs.

GOLF 2018	FDR BRUT AU 31/12/2017	NBRE JOURS DE FDR	DM2 2018	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DM	CAF APRÈS DM2 2018	VARIATION FDR APRÈS DM2 2018	FDR PRÉVISIONNEL APRÈS DM2 2018
	49 342	75	-2650	-53 339	-47 110	-57 510	-8168

GOLF 2019	FDR BRUT PRÉVISIONNEL AU 31/12/2018			RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT BP	CAF BP 2019	VARIATION FDR BP 2019	FDR PRÉVISIONNEL AU 31/12/2019
					-63 150	-57 000	-59 650

En 2015 et 2016, le golf a dégagé une CAF positive liée au bon recrutement de la formation « jardiniers de golf ». Le déficit sur la partie terrain étant structurel (convention SSN), la concurrence d'ouverture d'autres formations « jardiniers de golf » aura pour conséquence une insuffisance d'autofinancement sur 2018 et 2019. Aussi, des choix stratégiques ont été opérés sur ce Centre avec le développement d'une nouvelle formation à partir de 2019 qui devrait porter ses fruits à moyen terme.

La DM est négative : - 2 650 € :

- sur la partie terrain, augmentation des charges et des produits avec la politique de formation sur le chantier d'insertion (CS jardinier golf),
- sur la partie formation : forte baisse des produits prévisionnels avec report d'ouverture de formation à 2019 et un recrutement difficile sur le CS (8+1+3).

Les investissements : tondeuse à green (34 800 €) en cofinancement (DIRECCTE, CRNA insertion) dont 10 400 € sur fonds propres.

En 2019 l'ouverture du BP « maintenance et réparation des matériels » va entraîner une forte évolution des charges (2 formateurs + sous-traitance), l'intégration des produits (34 500 € pour 6 BP à compter de janvier). En réalité, à la demande de la profession et au vu de la réforme de la formation professionnelle, la formation n'ouvrira pas en janvier mais en septembre 2019 car les entreprises et les OPCO doivent s'organiser pour le financement des formations. Quoi qu'il en soit, à terme, il faudra viser 26 apprenants sur les 2 formations pour atteindre l'équilibre.

Résidence Neuvic 2018	FDR BRUT AU 31/12/2017	NBRE JOURS DE FDR	DM2 2018	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DM	CAF APRÈS DM2 2018	VARIATION FDR APRÈS DM2 2018	FDR PRÉVISIONNEL APRÈS DM2 2018
	495 355	1379	-4160	89 640	89 870	87 870	583 225

Résidence Neuvic 2019	FDR BRUT PRÉVISIONNEL AU 31/12/2018			RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT BP	CAF BP 2019	VARIATION FDR BP 2019	FDR PRÉVISIONNEL AU 31/12/2019
					133 270	133 470	121 470

Excellents résultats sur ce SACD (CAF 89 870 €) liés au bon taux de remplissage et la baisse des annuités.

A noter, des travaux sur des chambres, des salles de bains et le toit terrasse réalisés par le Conseil Régional et 4 salles de bain sur fonds propres.

Un travail important est également réalisé sur la vie aux résidences (foyer, salle de jeux, animations...).

Le résultat est encore amélioré : fin annuités d'emprunt qu'il faudra relancer à court terme pour maintenir le patrimoine en lien avec le Conseil Régional propriétaire (RDV avec la direction du patrimoine et du logement jeunesse le 14/12).

Résidence Meymac 2018	FDR BRUT AU 31/12/2017	NBRE JOURS DE FDR	DM2 2018	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DM	CAF APRÈS DM2 2018	VARIATION FDR APRÈS DM2 2018	FDR PRÉVISIONNEL APRÈS DM2 2018
	319 095	405	-5550	-3530	-2730	-4730	314 365

Résidence Meymac 2019	FDR BRUT PRÉVISIONNEL AU 31/12/2018			RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT BP	CAF BP 2019	VARIATION FDR BP 2019	FDR PRÉVISIONNEL AU 31/12/2019
					400	1200	-800

Globalement, ce SACD reste proche de l'équilibre avec une particularité sur l'exercice 2018 avec 9 départs de résidents (7 renvois et 2 départs). Le travail de négociation avec Corrèze Habitat pour l'engagement de travaux d'ampleur permettra d'améliorer les conditions d'accueil des jeunes mais aussi de régler les malfaçons ayant un impact sur le fonctionnement (plomberie).

Mme LEROUX conclut sa présentation en soulignant qu'il n'y a pas d'inquiétude pour 2018/2019 mais il faut être vigilant notamment sur la DGF avec la demande de la mise en place d'un groupe de travail pour la prise en compte des spécificités de la cuisine centrale. En effet, la stabilité de cette source de financement est un élément qui sera déterminant dans l'autonomie de prise de décision de l'EPLEFPA.

Mme DELCOUDERT-JUILLARD remercie Mme LEROUX pour son travail de synthèse.

Mme DELCOUDERT-JUILLARD procède aux votes des actes 17 à 23.

Acte n°17
EPLEFPA : Etat prévisionnel et restitution de la commande publique
15 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

Acte n°18
EPLEFPA : Concessions de logements
15 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

Acte n°19
EPLEFPA : Admissions en non-valeur
15 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

Acte n°20
LEGTPA Meymac : Don à l'ALESEF
15 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

Acte n°21
Atelier Technologique : Vente des Equipements de Protection Individuels
15 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

Acte n°22
EPLEFPA : Décision Modificative n°2/2018
15 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

Acte n°23
EPLEFPA : Budget Primitif 2019
15 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

Concernant l'acte 24, M. CAZASSUS signale qu'il découle d'une procédure légale établie par le Ministère.

Mme DELCOUDERT-JUILLARD procède au vote de l'acte 24.

Acte n°24
Adhésion à la procédure commune de recueil de signalements du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
15 pour - 0 contre – 0 abstention - 0 nul

Mme DELCOUDERT-JUILLARD remercie les personnes qui ont préparé l'ordre du jour.

M. CAZASSUS signale aux membres qu'ils trouveront sur table le guide des administrateurs de l'EPLEFPA.

Mme LEROUX ajoute qu'ils trouveront également dans le document préparatoire la restitution des conventions et le tableau des emplois qui ne font plus l'objet d'une délibération.

Mme DELCOUDERT-JUILLARD demande s'il y a des questions diverses.

M. VILLIERAS s'interroge sur le fait que les apprenants s'entraînent sur des simulateurs John Deere alors même que l'Etablissement vient d'acheter une abatteuse PONSEE.

M. CAZASSUS lui répond que l'achat de l'abatteuse a fait l'objet d'un marché public avec des critères de sélection strictement réglementés. Seul PONSEE a répondu totalement au besoin de l'Établissement. Il précise qu'en 2019 les 4 marques faisant des simulateurs seront présentes dans le Lycée mais en nombre plus restreint.

Les questions diverses étant épuisées, Mme DELCOUDERT-JUILLARD remercie les membres présents et lève la séance du Conseil d'Administration à 13 h 27.